

## Conseil municipal du 8 avril 2019

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie de  
**P O U L D R E U Z I C**  
29710

**Téléphone** : 02.98.54.40.32  
**Télécopie** : 02.98.54.77.33  
**E-Mail** : mairie@pouldreuzic.bzh

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 8 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2019

Présents : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Nelly Vivien, Monsieur Claude Donnadiou, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodéan, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Madame Alexandra Mazéas, Monsieur Patrick Pérennou, Madame Claudie Simon, Monsieur Bernard Le Goff, Monsieur Guy Andro, Monsieur Jean Luc Calvez, Madame Michèle Calloc'h.

#### Absentes excusées :

Madame Armelle Ronarc'h qui donne procuration à Monsieur Jean Pierre Kersalé  
Madame Christelle Guezengar qui donne procuration à Madame Michelle Burel  
Madame Monique Kerveillant qui donne procuration à Madame Michèle Calloc'h

#### Absent :

Eric Bourdon

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Nelly Vivien a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une minute de silence en mémoire de Monsieur Marcel Kersual. C'était un homme discret, très engagé. Il a créé, en 1951, le cercle celtique de Pouldreuzic. Conseiller municipal, de 1971 à 1983, Il avait fondé, en 1990, l'association du patrimoine.

Les comptes rendus du 4 et du 11 mars sont adoptés à l'unanimité.

### **Objet : délibération n°00015/2019 - Amortissements fonds de concours versés en 2018 au SDEF et au SDIS**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier.

Il convient d'amortir et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget Primitif 2019.

#### 1) Les fonds de concours versé au SDIS pour la construction du CDIS

La somme à amortir est de 6 382,05 €. Cette somme sera amortie sur 5 ans (de 2019 à 2023) en établissant un mandat à l'article 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) et un titre à l'article 28041412 (bâtiments et installations) : 1 276,41 €

#### 2) les fonds de concours versés au SDEF pour des travaux d'éclairage public

La somme à amortir est de 39 076,45 €. Cette somme sera amortie sur 5 ans (de 2019 à 2023) en établissant un mandat à l'article 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles) et un titre à l'article 28041512 (bâtiments et installations) : 7 815,29 €

## Conseil municipal du 8 avril 2019

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à inscrire ces écritures au Budget Primitif 2019.

### **Objet : délibération n°00016/2019 – Bilan annuel (2018) des acquisitions et des cessions immobilières**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 alinéa 2, qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Considérant que cette délibération doit permettre à l'assemblée de porter une appréciation sur la politique foncière de la commune. Le bilan est le suivant :

I – Acquisitions opérées sur le territoire de la commune en 2018 : Achat parcelles AD483 et AD485 pour une surface totale de 2a51ca, pour un montant de 10 000 €, derrière la maison Progent.

II – Cessions opérées sur le territoire de la commune en 2018 : Vente des terres à usage agricole à Morvé, cadastrées ZL 16, ZL 19, ZL 45, ZL 102 et ZL 106, pour une surface totale 5ha88a18ca, pour un montant de 20 586,30 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte et valide ce bilan.

### **Objet : délibération n°00017/2019 – Modalités de cession à la CCHPB de la parcelle cadastrée AD487**

Monsieur le Maire fait un bref historique :

1) la Communauté de communes du haut Pays Bigouden devait procéder à un agrandissement de ses locaux nécessaire à l'exercice de ses missions de service public.

2) par délibération en date du 17 novembre 2014, le conseil municipal à l'unanimité, s'est prononcé favorablement pour l'autoriser à :

- Engager la procédure de déclassement du domaine public du parking communal situé Hent Kreizker,
- Prendre un arrêté municipal prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conformément à la loi,
- Signer tous actes et documents en vue de la réalisation de cette opération.

Une enquête publique a eu lieu du 6 au 20 décembre 2014.

3) par délibération en date du 27 janvier 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avis du commissaire-enquêteur et s'est prononcé favorablement sur le déclassement d'une partie des parkings situés Hent Kreizker, derrière la CCHPB, pour permettre l'extension de ses locaux.

Cette parcelle a été cadastrée AD487 (plan de division dressé le 14 février 2019).

Il est proposé au conseil municipal de céder gratuitement à la CCHPB, la parcelle cadastrée AD487 d'une contenance de 81 m<sup>2</sup>, et de dire que la valeur vénale est de 405 € (5 euro le m<sup>2</sup>).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder gratuitement à la CCHPB la parcelle cadastrée AD497.

### **Objet : délibération n°00018/2019 – Acquisition de la parcelle cadastrée AD480**

Cette parcelle d'une contenance de 2 485 m<sup>2</sup> se situe derrière le garage Peugeot.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier en date du 22 novembre 2018 émanant des propriétaires de la parcelle AD 480 qui proposent de la vendre à la commune pour

la somme de 49 700 euros. Cela permettra de constituer une réserve foncière. Cette acquisition a été abordée lors des commissions travaux (le 13 mars 2019) et finances (le 1<sup>er</sup> avril).

Considérant l'avis des domaines en date du 18 février 2019 confirmant l'avis formulé en date du 26 novembre 2015, Monsieur le Maire propose d'acquérir la parcelle AD480 au prix de 49 700 euros et demande au conseil municipal de l'autoriser, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux finances ou Madame l'Adjointe chargée de l'urbanisme, à signer l'acte à intervenir et tous documents afférents à cette acquisition.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle cadastrée AD480 pour la somme de 49 700 euros et autorise Monsieur le Maire ainsi que Monsieur l'Adjoint aux finances ou Madame l'Adjointe chargée de l'urbanisme, à signer l'acte à intervenir et tous documents afférents à cette acquisition.

**Objet : délibération n°00019/2019 – Modalités de cession des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immobilier bâti 3/5 rue de Plozévet sur la parcelle AD397**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la proposition faite par Monsieur Patrick Robinet d'acheter les locaux situés 3/5 rue de Plozévet, au rez-de-chaussée, pour une somme de 60 000 euros, ce qui lui permettra de développer sa chocolaterie.

Il précise qu'il est actuellement locataire de ces locaux situés au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier bâti sur cette parcelle.

Considérant l'avis des domaines reçu le 12 décembre 2018 pour cet ensemble immobilier de 100m<sup>2</sup> sur une parcelle de 147m<sup>2</sup>

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la proposition de Monsieur Patrick ROBINET
- D'autoriser Monsieur le Maire, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux finances ou Madame l'Adjointe chargée de l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de des locaux situés 3/5 rue de Plozévet sur la parcelle AD397
- De dire que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Monsieur Patrick Robinet
- Autorise Monsieur le Maire, ainsi que Monsieur l'Adjoint aux finances ou Madame l'Adjointe chargée de l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de des locaux situés 3/5 rue de Plozévet sur la parcelle AD397 et à signer tous documents afférents à cette vente,
- Dire que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur

**Objet : délibération n°00020/2019 – Lotissement îlot Cœur de Bourg – Modification du taux de TVA à appliquer aux ventes des lots libres**

- Suite à une observation verbale du centre des impôts de Quimper, sur le texte de la délibération n°00071/2018, en ce qui concerne l'application de la TVA sur marge,

- Considérant que le terrain a changé d'affectation passant d'industriel à terrain à bâtir,

Il convient de délibérer pour changer le mode de TVA à appliquer à la vente des lots libres :

- En supprimant la mention de la TVA sur marge,
- Et
- En disant que le prix de vente HT sera indexé à l'évolution du taux de TVA en vigueur qui est de 20% actuellement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, supprime la mention de TVA sur marge et dit que le prix de vente HT sera indexé à l'évolution du taux de TVA en vigueur qui est de 20% actuellement.

**Objet : délibération n°00021/2019 – Lotissement îlot cœur de bourg – vote du budget primitif 2019**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente le budget préparé par la trésorerie de Pont l'Abbé. Il précise qu'il n'y a pas d'affectation du résultat de fonctionnement puisque celui-ci était égal à zéro.

**SECTION FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé des recettes	
70	Ventes de terrains aménagés	71 000,00 €
75	Produits diverses de gestion courante	4,00 €
77	Produits exceptionnels	43 485,00 €
042	Variation terrains aménagés	667 115,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>781 604,38 €</b>

Chapitre	Libellé des dépenses	
011	Charges à caractère général	465 762,00 €
65	Charges diverses de gestion courante	4,00 €
042	Variation terrains aménagés	315 838,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>781 604,38 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé des recettes	
001	Excédent investissement reporté	94 241,62 €
16	Avance BP nécessaire pour équilibrer le budget	257 035,38 €
040	Travaux en cours	315 838,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>667 115,38 €</b>

Chapitre	Libellé des dépenses	
040	Terrains aménagés	667 115,38 €
	<b>TOTAL</b>	<b>667 115,38 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre, 1 abstention, 14 voix pour) adopte le budget tel que décrit ci-dessus.

**Objet : délibération n°00022/2019 – Budget général (commune) – Affectation du résultat 2018**

Monsieur Jean Pierre Kersalé présente ce dossier.

	RÉSULTAT CA N-1	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A RÉALISER 0	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	296 953,05	X	305 612,08	RAR Dépenses <b>501 296,00</b> Recettes <b>0,00</b>	<b>-501 296,00</b>	101 269,13
Fonctionnement	331 096,88	331 096,88	230 980,99	X	X	230 980,99

## Conseil municipal du 8 avril 2019

Considérant que seul le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement – déficit).

Il est proposé au conseil municipal d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement, à l'article 1068. Pour mémoire, le résultat d'investissement est reporté, en recette d'investissement, à la ligne R001.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette affectation du résultat à l'article 1068 (recette d'investissement) pour la somme de 230 980,99 €.

### **Objet : délibération n°00023/2019 – Vote des taux des taxes directes locales 2019**

Monsieur Jean-Pierre Kersalé donne lecture aux membres du conseil municipal de la proposition retenue en commission de finances élargie à tout le conseil municipal) qui s'est réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019. Il est proposé une augmentation de 1 % pour une recette totale de 715 532 euros. Les bases ont quant à elles été majorées de 2,2%.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette augmentation de 1 %, les taux qui seront appliqués sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 10,10 %  
Taxe foncier bâti : 13,56 %  
Taxe foncier non bâti : 37,31 %

### **Objet : délibération n°00024/2019 – Budget général (commune) – Vote du budget primitif 2019**

Suite à la commission de de finances, élargie à tout le conseil municipal, réunie le 1<sup>er</sup> avril 2019, Monsieur Jean Pierre Kersalé présente des documents, des graphiques illustrés de nombreuses explications.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le projet de budget tel qu'il suit :

chapitre	libellé du chapitre	dépenses investissement
020	dépenses imprévues	19 148,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	105 372,00 €
20	immobilisations incorporelles	55 440,00 €
204	subventions d'équipements versés	285 417,00 €
21	immobilisations corporelles	415 296,00 €
23	immobilisations en cours	50 000,00 €
27	autres immobilisations financières	258 035,38 €
total		1 188 708,38 €

chapitre	libellé du chapitre	recettes investissement
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	602 565,13 €
021	virement de la section de fonctionnement	84 223,51 €
024	produits de cessions d'immobilisations	60 192,00 €
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	74 620,05 €
10	dotations	50 930,39 €
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	230 980,00 €
13	subventions d'investissement	16 766,00 €
16	emprunts et dettes assimilées	68 431,30 €
total		1 188 708,38 €

## Conseil municipal du 8 avril 2019

chapitre	libellé du chapitre	dépenses fonctionnement
011	charges à caractère général	413 554,00 €
012	charges de personnel	669 619,00 €
014	atténuation de produits	600,00 €
022	dépenses imprévues	54 289,00 €
023	virement à la section de d'investissement	84 223,51 €
042	opérations de transfert entre sections	74 620,05 €
65	autres charges de gestion courante	195 761,00 €
66	charges financières	35 500,00 €
67	charges exceptionnelles	100,00 €
total		1 528 266,56 €

chapitre	libellé du chapitre	recettes fonctionnement
013	produits de gestion courante	328,06 €
70	produits des services du domaine	164 822,00 €
73	impôts et taxes	1 021 604,00 €
74	dotations, subventions	311 730,50 €
75	autres produits de gestion courante	29 782,00 €
75	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
total		1 528 266,56 €

Monsieur Jean Pierre Kersalé donne lecture du dossier remis en début de séance qui contient des graphiques et des explications concernant les principales dépenses et recettes, notamment pour la section d'investissement et l'évolution de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean Pierre Kersalé pour son investissement et pour le travail accompli : le suivi des comptes toute l'année, avec les services, la préparation et la présentation du dossier permettant une meilleure lecture des documents pour la préparation des budgets.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention) adopte le budget tel que présenté ci-dessus.

### AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de :

- L'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : 80 000 €.
- La révision du P.L.U (plan local d'urbanisme) : le cabinet retenu est Ouest Am pour un budget de 28 000 € HT.
- Les travaux de désensablement du port auront lieu les 19-20 avril 2019.
- Le nettoyage de plage est organisé le 27 avril 2019.
- Une réunion ayant pour objet la biodiversité se tiendra le 17 avril à la salle Pierre Jakez Hélias
- La coupe de France de wave ski est organisée le 11-12 mai par Armor Kayak Douarnenez, baies de Douarnenez, baie des Trépassés, baie d'Audierne.
- Une offre d'emploi sera mise en ligne sur le site de Pôle Emploi pour le recrutement d'une personne, en CDD, 18h/semaine, pour gérer l'agence postale communale.
- Permanence en mairie, le 13 mai (en matinée), pour la déclaration des impôts sur le revenu.
- Organisation des bureaux de vote à prévoir pour les élections européennes du 26 mai.

La séance est levée à 19h30.

## Conseil municipal du 8 avril 2019

### Récapitulatif des délibérations

**Objet : délibération n°00015/2019 - Amortissements fonds de concours versés en 2018 au SDEF et au SDIS**

**Objet : délibération n°00016/2019 – Bilan annuel (2018) des acquisitions et des cessions immobilières**

**Objet : délibération n°00017/2019 – Modalités de cession à la CCHPB de la parcelle cadastrée AD487**

**Objet : délibération n°00018/2019 – Acquisition de la parcelle cadastrée AD480**

**Objet : délibération n°00019/2019 – Modalités de cession des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immobilier bâti 3/5 rue de Plozévet sur la parcelle AD397**

**Objet : délibération n°00020/2019 – Lotissement îlot Cœur de Bourg – Modification du taux de TVA à appliquer aux ventes des lots libres**

**Objet : délibération n°00021/2019 – Lotissement îlot cœur de bourg – vote du budget primitif 2019**

**Objet : délibération n°00022/2019 – Budget général (commune) – Affectation du résultat 2018**

**Objet : délibération n°00023/2019 – Vote des taux des taxes directes locales 2019**

**Objet : délibération n°00024/2019 – Budget général (commune) – Vote du budget primitif 2019**